



Transports scolaires des élèves du secondaire / enfants de Bidart inscrits dans un établissement de l'agglomération

Le Conseil municipal a mis en place un dispositif d'accompagnement financier pour les familles qui souhaitent souscrire un abonnement « scolaire » auprès du réseau Chronoplus.

Ce dispositif d'aide financière, unique dans l'Agglomération, est réservé aux enfants résidant à Bidart et inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire situé dans l'agglomération (Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau, Bidart).

Le dispositif mis en place par la commune permet aux familles de Bidart de bénéficier des aides suivantes :

	Aboement	Tarifs (2011)	Aides en commune 2011/2012	Aides en commune 2012/2013
Vous êtes non Imposable*	Annuel scolaire (du 1/09 au 2/0*)	45 €	45 €	25 €
	Trimestriel scolaire	16 €	16 €	9 €
Vous êtes Imposable	Annuel scolaire (du 1/09 au 2/0*)	100 €	50 €	25 €
	Trimestriel scolaire	34 €	17 €	9 €

* votre avis d'imposition porte la mention "vous n'êtes pas imposable sur le revenu"

Le montant de cette aide sera automatiquement déduit du forfait d'abonnement qu'il vous sera demandé d'acquitter lors de l'inscription de votre enfant auprès des services de VTAB/Chronoplus.

Pour bénéficier de cette aide, vous devrez fournir avec le dossier de souscription à l'abonnement de votre enfant les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile
- le dernier avis d'imposition (avis 2010 pour l'année 2010/2011)
- le certificat de scolarité à retirer auprès de l'établissement scolaire qui accueillera votre enfant à la rentrée 2011/2012

Le formulaire de demande d'aide aux transports peut être retiré dans un espace bus Chronoplus (points de vente : espaces bus avenue Louis Barthou à Biarritz ; place de Gaulle à Bayonne) ou par téléchargement sur le site www.chronoplus.eu ou sur le site www.bidart.fr.

Nous espérons que le dispositif mis en place par la commune permettra à votre enfant d'effectuer ses transports scolaires dans les meilleures conditions, mais également de profiter d'un service de transport beaucoup plus complet avec un accès à la totalité du réseau de bus pendant la durée de son abonnement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Emmanuel ALZURI